



Commune 006/BERNWILLER

Mairie de Bernwiller
2 Rue de l'École
68210 BERNWILLER

WEISS Stéphane

Dossier suivi par

Tél. : 03.89.55.64.90

Mail : stephane.weiss@caaa68.fr

Cotisations foncières

Extrait du rôle de l'année 2025

006/BERNWILLER

Cultures	Superficie	Jours	Total jours	Gain	Salaires	Taux	Unités
Terres	535	80	42 800	56,57	2 421 196	11,00	26 633 156
Prés	235	80	18 800	56,57	1 063 516	11,00	11 698 676
Vergers	25	80	2 000	56,57	113 140	11,00	1 244 540
Vignes	0	300	0	56,57	0	12,00	0
Forêt	170	7	1 190	56,57	67 318	20,00	1 346 366
Landes	0	5	0	56,57	0	5,00	0
Carrières	0	5	0	56,57	0	5,00	0
Etangs	1	5	5	56,57	282	5,00	1 414
Jardins	2	300	600	56,57	33 942	11,00	373 362
Totaux	968		65 395		3 699 394		41 297 514

Coefficient de répartition : 0,350

Montant de la cotisation : 14 446 €

Argent de chasse versé en 2024 : 11 910 €

Cotisation répartie entre les propriétaires fonciers de la commune : 2 536 €

Le paiement de l'argent de chasse d'un montant de 11 910 € doit être effectué sur le compte suivant :
FR33 4003 1000 0100 0017 4108 X31 / CDCGFRPPXXX

Mulhouse, le 13 mars 2025

Madame, Monsieur le Maire,

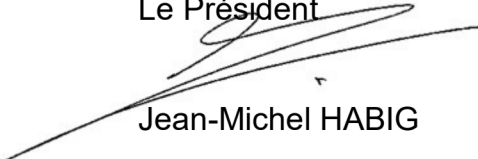
En application des textes qui régissent le recouvrement des cotisations d'assurance-accidents agricoles dans les départements du Rhin et de la Moselle, nous avons l'honneur de vous adresser ci-joint l'extrait du rôle des cotisations foncières de l'année 2025.

Cet extrait est à **afficher en mairie pendant 15 jours** suivant sa réception et son affichage à annoncer selon l'usage local.

Toute observation à l'encontre du contenu du présent extrait, notamment celle relative au montant de la cotisation couvert par le produit des baux de chasse, doit être formulée impérativement avant le **31 mars 2025**.

Restant à votre disposition, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur le Maire, l'assurance de notre considération distinguée.

Le Président



Jean-Michel HABIG